



## Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

*Communication à nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses*

### Semaine sainte et autres actualités : mise à jour

**À l'approche de Pâques et suite à diverses actualités, nous rappelons ici quelques mises à jour des normes liées au Covid-19. Dans les exemples mentionnés, les mesures sanitaires (distance, désinfection des mains, port du masque, etc.) doivent évidemment être strictement respectées.**

#### Semaine Sainte

Le 17 février 2021, la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements a rappelé les normes du 25 mars 2020 concernant les célébrations de la Semaine Sainte. Il se trouve que les normes de 2020 n'ont pas été mises en œuvre sur le moment, car les célébrations n'ont pas eu lieu. Il est donc utile de les rappeler en expliquant leur mise en œuvre dans le diocèse :

1. **Dimanche des Rameaux.** La commémoration de l'entrée du Seigneur à Jérusalem est célébrée à l'intérieur du bâtiment sacré ; dans les cathédrales, on adopte la deuxième forme prévue par le Missel romain, dans les églises paroissiales et dans d'autres lieux, la troisième.
2. **Messe chrismale.** Elle aura lieu le 30 mars dans l'église du Christ-Roi à Fribourg. Les participants sont choisis à l'avance dans les cantons, car le nombre est limité selon les normes en vigueur. **Cette messe sera retransmise sur la [chaîne Youtube du diocèse](#) à 10h00.** Son organisation relevait du Deutschfreiburg, qui le fera donc l'année prochaine (dans l'espoir que la situation sanitaire le permette).
3. **Jeudi saint.** Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. À la fin de la Messe de la Cène, la procession doit également être omise et le Saint-Sacrement doit être conservé dans le tabernacle.
4. **Vendredi Saint.** Dans la prière universelle, les évêques veilleront à préparer une intention spéciale pour ceux qui sont dans une situation de désarroi, les malades, les morts, (cf. *Missale Romanum*). L'acte d'adoration de la Croix par le baiser doit être limité au seul célébrant.
5. **Veillée pascale.** Elle est célébrée exclusivement dans les cathédrales et les églises paroissiales (sauf si une autre église que l'église paroissiale s'y prête mieux). Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales doit être tenu. Les communautés religieuses peuvent célébrer dans leur église, là où c'est possible.

Pour la distribution des rameaux, nous enjoignons les paroisses à déléguer une seule personne préposée à cette tâche. Les participants peuvent également apporter leur propre rameau. Attention: la cérémonie ne doit pas se tenir à l'extérieur. Il faut également renoncer aux chemins de croix qui se pratiqueraient à l'extérieur (la limite de 15 personnes, célébrants inclus, étant difficile à faire respecter en plein air).

#### Baptêmes et mariages

Pour les cantons de **Fribourg, Genève et Neuchâtel**, les célébrations religieuses des baptêmes et des mariages sont autorisées jusqu'à **50 personnes**, en sus des personnes rattachées à l'office religieux. ATTENTION: la fête de famille qui suivrait est soumise à la limitation de 5 personnes (intérieur) et 15 personnes (extérieur).

Ceci n'est pas le cas du canton de **Vaud**, où les mariages et baptêmes demeurent soumis à la limite de **5 personnes au maximum**. Les baptêmes célébrés durant un culte ordinaire demeurent toutefois possibles. Il faut là être attentif à trouver une répartition équitable entre le

nombre de membres de la famille du futur baptisé et les autres participants à la messe. Dans la mesure du possible, il est conseillé de reporter les mariages. Le cas contraire, ils sont soumis à la limite de 5 personnes, célébrant inclus.

### Chant

Pour les cantons de **Fribourg, Genève et Neuchâtel**, le **chant est possible par un soliste**. Ce n'est pas le cas sur le canton de Vaud. Plus de précisions sur notre FAQ (notamment pour Genève, où cette pratique est nouvelle) : [Qu'en est-il pour les chorales et le chant à l'église ?](#)

### Réunion de jeunes / catéchèse

Nous rappelons que la limite est passée de 16 ans à 20 ans pour de telles réunions, avec des particularités pour chaque cantons à relire sur notre FAQ : [Qu'en est-il des rencontres de jeunes ?](#)

### Vaccination

Nous rappelons à chacune et chacun qui est en contact avec des personnes fragiles ou atteintes du Covid (notamment lors de l'onction des malades), de signaler à qui de droit votre situation afin d'être inséré-e dans la chaîne des vaccinations. Nous savons que cela est déjà le cas pour beaucoup, notamment les aumôniers dans les milieux hospitaliers.

Enfin, nous vous remercions encore pour tous vos efforts. Ne vous découragez pas.

Belle suite de Carême à vous toutes et tous !

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

*Fribourg, le 17 mars 2021*

La Cellule diocésaine Covid-19